

Vavre, l'administration et gouvernement desquels il voulut appartenir aux Pères Minimes de Saint-Trivier, à la charge de donner annuellement aux pauvres 80 livres, et ce tant que lesdits religieux demeureront audit Saint-Trivier, et où ils viendraient s'absenter dudit lieu et résider ailleurs, il ordonna que ladite administration appartiendrait aux consuls dudit lieu et à la charge de dire par lesdits religieux au moins une messe, le mercredi ou samedi de chaque semaine, dans l'église dudit Saint-Trivier. Il est établi, par des actes des 4 octobre 1578, 16 juin 1585 et 26 novembre 1589, que Louis-Claude de Cléberg jouissait du prieuré de Saint-Trivier paisiblement avant qu'il le résignât aux Pères Minimes et par le consentement qu'il prêta à l'union dudit prieuré à l'ordre des minimes, le 10 mars 1604, il est énoncé en termes exprès que ledit de Cléberg était paisible possesseur dudit prieuré depuis plus de vingt ans. Dès 1604, les pères minimes se servirent dudit acte à Rome pour obtenir ladite union. Louis-Claude de Cléberg mourut la même année 1604, après avoir donné et légué, comme on l'a vu, son prieuré aux Minimes et avoir ordonné qu'ils y bâtissent une maison de leur ordre; ce bon prieur croyait avoir la disposition de ce prieuré, comme celle de la seigneurie de Saint-Trivier et de ses autres biens, puisqu'il donnait et léguait ce prieuré. Il peut se faire néanmoins que le secrétaire qui écrivit les lettres du prince de Dombes se servit mal à propos de ces termes, au lieu de celui de résigné, la résignation d'un bénéfice entre les mains d'un supérieur, étant alors la seule manière canonique de faire passer le bénéfice au successeur que l'on se choisissait.

Les Minimes demandèrent au pape l'union du prieuré de Saint-Trivier à leur ordre; le pape ne put pas d'abord se résoudre à ôter ce prieuré à l'abbaye de la Chaise-Dieu pour le donner aux R. P. Minimes. Ces Pères craignant qu'on n'impêtrât ce prieuré de sa Sainteté ou du collateur